



## Traité Kritout

### Michna 8 - Chapitre 3

וועוד שאלו רבינו עקיבא:  
אבר המדלדל בבהמה, מהו?  
אמרו לו:

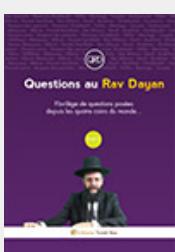
לא שמענו;

אבל שמענו באבר המדלדל באדם, שהוא טהור,  
שכך כי מכיו שחין ביהושלים עושים:  
חולר לו ערב פסח אצל ברופא,  
וחותכו עד שהוא מניין בו פשועה,  
ותזקיבו בסירה,  
והוא נמושך ממינו;  
ובלה עוזה פסחו,  
וברופא עוזה פסחו.  
ורואין אףו,  
שבדברים קל וחומר:

Rabbi 'Akiva demanda à [Rabban Gamliel et à Rabbi Yehochoua, au marché aux viandes d'Emmaüs :] « Quel est [le statut d']un membre pendant d'un animal ? [Est-ce qu'il transmet une impureté rituelle comme un membre coupé ? ] » Ils répondirent à [Rabbi 'Akiva :] « Nous n'avons pas entendu [de jugement de nos maîtres à ce sujet], mais nous avons entendu [dire qu'un] membre pendant d'une personne est rituellement pur. » Et [c'est] ainsi [que se] comportaient à Jérusalem [les gens] atteints d'ulcères, [dont les membres étaient pendants à cause de leur maladie : chacun d'eux] se rendait la veille de Pessa'h chez le médecin, qui coupait [le membre atteint presque entièrement] jusqu'à ce qu'il ne reste [qu'un] cheveu [de chair, de sorte que ni le médecin ni le malade ne soient rendus rituellement impurs par un membre coupé. » Ensuite, le médecin] enfonçait [le membre] dans une épine [fixée au sol ou au mur], et [le malade] se dégageait de [l'épine, sectionnant ainsi complètement le membre]. Et le [malade] accomplissait [le rite de] son offrande de Pessa'h, et le médecin accomplissait [le rite de] son offrande de Pessa'h, [car aucun des deux n'avait touché le membre une fois celui-ci sectionné. En tout cas, tant qu'il pendait, le membre ne transmettait pas d'impureté]. Et je pense que ces choses [peuvent être déduites d']une conclusion a fortiori. [Si le membre d'une personne, dont l'impureté est grave lorsqu'il est amputé, ne transmet pas d'impureté lorsqu'il est suspendu, il est d'autant plus logique que le membre d'un animal, dont l'impureté est indulgente lorsqu'il est amputé, ne transmette pas d'impureté lorsqu'il est suspendu].

### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



## Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)